

Image not found or type unknown



Problème indivision quote-part aucun apport

Par **marinetta**, le **12/04/2010** à **16:00**

Bonjour,

Mon ex-compagnon et moi-même avons acheté une maison il y a cinq ans, chacun pour moitié (1/2) indivise. Je n'ai pas l'acte avec moi mais je pense qu'il n'y a eu aucune quote-part d'établie. Et nous n'avions aucun apport personnel.

Il me dit que s'il le veut, il peut avoir plus de 50% de la vente car il participait le plus au remboursement (salaire supérieur).

Pouvez-vous me dire ce qu'il en est ?

Merci à vous.

Cordialement.